

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 2 mai 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron.
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Avant le début de la rencontre, monsieur Steve Ouellet, agent de développement rural affecté à la municipalité de Sayabec au service de développement de la MRC de La Matapédia, est présent. Il souligne qu'il lui fait plaisir de collaborer avec le Comité de développement socio-économique de Sayabec et madame Pascale Turcotte, agente de développement, sur les différents dossiers de notre municipalité.

Résolution 2016-05-154

Ordre du jour

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 2 mai 2016 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal d'avril 2016;
4. Conseil jeunes et son maire;

5. Comptes à accepter – Avril 2016;
6. Dépôt de documents :
 1. Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 2. FQM – Route verte;
 3. Rapport de l'eau potable – Premier trimestre;
 4. États financiers 2015 – Comité de développement socio-économique;
 5. Assurances – Dégât d'eau – 8, boul. Joubert Est;
 6. Quantité matières résiduelles 2015;
 7. Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats – Report du dossier;
 8. Fonds des petites collectivités (FPC) – Sous-volet 1.2 – Réponse au MAMOT;
 9. Stage – Coordonnatrice aux loisirs;
 10. Rapport annuel d'inspection;
 11. MRC de La Matapédia – Remboursement des quotes-parts;
 12. CPTAQ – Dossier monsieur Éric Lefrançois;
 13. Tetra Tech QI – Confirmation des travaux;
 14. Bilan financier – 31 mars 2016;
7. Demandes d'appui :
 1. Club Lions de Sayabec – Banquet homard;
 2. Hockey mineur de la vallée;
 3. CPE l'Enfant Joue – Installation de Sayabec – Inauguration;
 4. Tournoi de golf-bénéfice – Sclérose en plaques;
 5. Bar La Grimace – Tournoi de pêche;
 6. Omnium Yves Lévesque;
8. Invitations :
 1. Les journées de la culture
 2. Les Voix de la Vallée;
 3. Société d'exploitation des ressources de la Métiis inc. – AGA;
 4. FQM – Formations;
 5. SADC – AGA;
 6. Réseau environnement – 39^e conférence régionale du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-madeleine;
 7. Rassemblement des 50 ans et plus 2016 – Cocktail d'ouverture;
9. Urbanisme :
 1. Règlement 2016-05 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Assemblée de consultation publique;
 2. Règlement 2016-05 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption du second projet de règlement;
10. Ressources humaines :
 1. Embauche – Journaliers;
 2. Embauche – Préposé aux parcs;
 3. Mandat Mallette – Ajout de seize (16) heures;
11. Taxe d'accise – Paiement de facture;
12. Règlement 2015-05 – Mise aux normes de l'eau potable – Paiement de facture;
13. Réserve financière assainissement des eaux – Facture Groupe Voyer inc.;

14. Refinancement d'un montant de 1 418 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 30 mai 2016;
15. Règlements d'emprunt :
 1. Règlement d'emprunt 2016-04 – Prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 – Adoption;
 2. Règlement d'emprunt pour la mise à niveau des infrastructures de la route 132 à l'intérieur des travaux du MTQ – Adoption;
16. Terrain 5 846 115 – Rue Castanier;
17. Véloroute Desjardins de la Matapédia;
18. Contrat d'utilisation du centre communautaire – Clause spéciale;
19. Stationnement à reculons;
20. Règlement 2016-07 modifiant le règlement 2009-13 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
21. Santé mentale Québec – Campagne annuelle de promotion;
22. Terrain 4 348 220 – Offre;
23. Plan d'aménagement des lots intramunicipaux – SER de Métis;
24. Mandat TétraTech QI inc – Rencontre avec le ministère des Transports – Projet de la route 132 est;
25. Aire de drainage – Secteur CLSC rue Saindon – Services professionnels organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche;
26. Associations sportives de la vallée;
27. OMH – Vérification comptable année financière 2015;
 1. Lettre – Respect des budgets et du déficit soumis;
28. Demandes de branchement à l'aqueduc et l'égout :
 1. Monsieur Frédéric Chouinard;
 2. Monsieur Rémi Caron et madame Vanessa Dubé;
29. Chlorure de magnésium;
30. Sondage d'offres en loisir;
31. OBVMR – Analyse de la qualité de l'eau;
32. À pied, à vélo, Ville active – Demande de plan d'urbanisme;
33. Motions :
 1. Félicitations – Hockey TGV – Bantams;
 2. Félicitations – Cadets de la marine;
 3. Félicitations – Salon des mots 2016;
 4. Félicitations – Équipes de ballon-balai;
34. Affaires nouvelles :

1. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit;
 2. Relais pour la vie;
 3. Semaine des familles;
35. Période de questions;
36. Prochaine réunion – 6 juin 2016;
37. Ajournement de la séance.

Résolution 2016-05-155

Procès-verbaux

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux d'avril 2016 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

-
4. Suite au projet conseil jeunes et son maire, monsieur Mathis Caron, maire du conseil jeunes, coprésidera une partie de la séance ordinaire de ce soir. Il est accompagné de ses conseillers : Camille Vallée, William Lévesque, Flavie Turcotte, Maxim Dupéré, Sydney Bois-Otis et Jessie Rousseau. Ensemble, ils nous parleront de leur expérience et nous feront la présentation des activités organisées au cours de l'année et de la façon dont le budget a été dépensé.

De plus, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Cléophas, des chèques seront remis aux élèves du conseil jeunes. Pour souligner cet événement, monsieur Caron et ses conseillers profiteront prochainement d'une visite des installations municipales coordonnée par monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, en compagnie de leurs compagnes et compagnons de classe. Le conseil municipal remercie l'école Sainte-Marie de sa collaboration ainsi que mesdames Marie-Josée Caron et Lise Lauzier, enseignantes, de même que madame Pascale Turcotte, agente de développement.

Résolution 2016-05-156

Comptes à accepter

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois d'avril 2016 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 41 532.15 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	1 405.00 \$
BELL MÉDIA INC	631.41 \$
AUTOBUS JEAN-GUY DUGUAY & FILS INC.	402.41 \$
BELISLE CLAUDE	200.00 \$
BIO-VALLÉE	355.69 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	459.71 \$

CENTRE DE BUREAUTIQUE	381.24 \$
IMPRIMERIE MULTIMÉDIA	784.71 \$
CHRM 105,3 FM	333.43 \$
CHUBB EDWARDS	816.32 \$
CLEROBEC INC.	746.68 \$
COMITÉ DE LITURGIE	100.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	2 069.55 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	2 401.95 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	20.00 \$
FABRIQUE DE SAINT-CLÉOPHAS	10.00 \$
FERME TURBEC ENR.	30.00 \$
FLEURISTE DESJARDINS ENR.	101.64 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28.00 \$
GESTAR INC.	569.13 \$
GROUPE PAGES JAUNES	147.29 \$
ROY MARIE-ADÈLE	79.00 \$
JOURNAL DU BRICK À BRACK INC	131.07 \$
L'HIBOU-COUP INC.	26.20 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	177.06 \$
LA VALLÉE DE LA FRAMBOISE	32.00 \$
LES AMIRAMS DE LA VALLÉE INC.	50.00 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	477.15 \$
LUMEN	8 147.45 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	3 652.72 \$
OUELLET JÉRÉMIE	213.75 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	493.15 \$
PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE	665.00 \$
PELLETIER ANTOINE	1 612.95 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	683.41 \$
POIRIER GINA	20.00 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIAS INC.	86.06 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	510.84 \$
PROMUTUEL	562.44 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	1 247.45 \$
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	86.00 \$
SEARS CANADA	98.78 \$
SÉCURITÉ BERGER	149.45 \$
SERRURIER FILLION INC.	25.19 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	109.59 \$
SONIC	6 746.41 \$
SUPÉRIEUR PROPRANE	548.95 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1 780.97 \$
TRANSPORT YVES BOUILLON ENR.	603.62 \$
VIGNOBLE CARPINTERI INC.	220.61 \$
VISA DESJARDINS	87.44 \$
GRAND TOTAL	41 532.15 \$

Dépôt de documents :

- 6.1. Une correspondance du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous informe que la

municipalité recevra une aide financière de 5 600 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- 6.2. Un courriel de la FQM nous informe que le gouvernement du Québec redistribuera aux MRC une aide financière rétroactive d'un maximum de 2 millions de dollars pour le maintien des actifs de la Route verte.
 - 6.3. Dépôt du rapport de la qualité de l'eau potable pour le premier trimestre de l'année 2016.
 - 6.4. Dépôt des états financiers du Comité de Développement Socio-Économique de Sayabec au 31 décembre 2015 accompagnés du rapport de mission d'examen.
 - 6.5. La Capitale assurances générales tient la municipalité comme responsable d'un dégât d'eau survenu le 1^{er} avril dernier à la résidence du 8, boul. Joubert Est. Le dossier a été transmis à l'assureur de la municipalité.
 - 6.6. La MRC de la Matapédia nous a transmis le tableau des quantités de matières résiduelles (tonnes) par municipalité pour l'année 2015.
 - 6.7. Il y a eu règlement hors cour dans le dossier 351-430 – Desjardins assurances générales inc. c. Municipalité de Sayabec.
 - 6.8. Suite au refus du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire du Québec concernant la demande d'aide financière au Fonds des petites collectivités (FPC)-Sous-volet 1.2, la municipalité tente d'éclaircir la situation avec le ministère.
 - 6.9. Une lettre du cégep de Rivière-du-Loup nous confirme que la municipalité de Sayabec aura une stagiaire en loisir au printemps 2016.
 - 6.10. Dépôt du rapport d'inspection municipale pour la municipalité de Sayabec pour l'année 2015 rédigé par monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal.
 - 6.11. Une résolution de la MRC de la Matapédia nous informe de leur décision, suite à la demande de la municipalité de Sayabec, de ne pas rembourser les quotes-parts payées en trop suite à la baisse de valeur imposable de l'usine de Sayabec.
 - 6.12. Une correspondance de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec nous informe que la demande d'aliénation des lots 4 347 919, 4 347 941, 4 348 106 et 4 347 920 déposée par monsieur Éric Lefrançois a été autorisée.
 - 6.13. La firme Tetra Tech QI a transmis une lettre au MAMOT concernant des précisions à apporter à la confirmation des travaux admissibles dans le cadre du projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable.
 - 6.14. Dépôt des états financiers et du bilan financier de la municipalité de Sayabec en date du 31 mars 2016.
-

Résolution 2016-05-157

**Demande d'appui – Club
Lions de Sayabec**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$, taxes incluses, afin d'appuyer le Club Lions de Sayabec pour l'organisation du banquet aux homards qui se tiendra le 14 mai 2016 au Centre communautaire de Sayabec ainsi que le 15 mai pour le souper des membres et leurs conjoints.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Les membres du conseil municipal autorisent également l'achat de 2 billets au cout de 50 \$ chacun pour le banquet aux homards.

7.2. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-05-158

**Demande d'appui – CPE
L'Enfant Joue -
Inauguration**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser une commandite pour le vin d'honneur lors l'inauguration du CPE L'Enfant Joue – Installation de Sayabec. La date de l'événement nous sera communiquée ultérieurement.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal de Sayabec autorisent le paiement d'une dépense de 175 \$ afin d'appuyer le CPE L'Enfant Joue dans l'organisation des festivités entourant le 35^e anniversaire de la Corporation Services de garde l'Enfant Joue qui se tiendra au centre communautaire de Sayabec à l'occasion de la semaine des services de garde en juin prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-05-159

**Demande d'appui – Tournoi
de golf-bénéfice Sclérose en
plaques Vallée de la
Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire un

don de 50 \$ afin d'aider l'organisation du tournoi de golf bénéfice Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia.

Résolution 2016-05-160

Demande d'appui – Bar la Grimace – Tournoi de pêche

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Bar la Grimace à organiser un tournoi de pêche dans le parc Pierre-Brochu situé à la sortie Est de la municipalité les 4 et 5 juin prochain. La municipalité s'engage à ce que le quai soit mis à l'eau pour l'événement ainsi qu'à faire l'installation de tables et poubelles supplémentaires. Toutefois, conformément à la politique en vigueur, la promotion de l'événement ne peut pas être prise en charge par la municipalité puisqu'il s'agit d'un événement organisé par une entreprise privée. De plus, l'installation d'une toilette chimique et les couts s'y rattachant devront être assumés par les organisateurs de l'événement. Finalement, le Bar la Grimace doit s'assurer d'avoir en mains les permis et assurances nécessaires à la tenue de l'événement de même que s'engager à remettre le terrain en bon état une fois l'activité terminée.

Résolution 2016-05-161

Demande d'appui – Omnium Yves Lévesque

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation de 3 plateaux de volleyball au Centre sportif David-Pelletier pour la 25^e édition de l'Omnium Yves Lévesque qui se tiendra les 20 et 21 mai 2016. L'apport de la municipalité consisterait en :

1. La disponibilité du Centre sportif dès que la glace est enlevée en vue du montage des plateaux dans la semaine du 9 mai. La Municipalité de Sayabec accepte de louer le Centre sportif pour un montant de 1 000 \$, taxes incluses.
2. La surface de ciment de la patinoire doit être chaude, afin qu'il n'y ait pas de problème d'humidité ou de condensation lors des activités.
3. La présence de madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, comme responsable lors de cette fin de semaine avec un groupe de bénévoles.
4. La disponibilité des vestiaires.
5. La protection des lumières « au-dessus de la patinoire » en y posant sur chacune une petite grille. Ceci est déjà réalisé.
6. La fourniture de 12 blocs de ciment de stationnement ayant comme dimension 24 X 48 X 24 pouces qui serviraient pour le montage des terrains de volleyball.
7. La fourniture de 12 feuilles de 4 pieds X 8 pieds X 2 pouces. De « Styrofoam » et de 12 feuilles de coroplast 4 X 8 du même nombre

de feuilles pour encadrer ces blocs de ciment, et ce, dans le but d'assurer la sécurité des compétiteurs. À noter que pour les points 6 et 7, **c'est l'organisation de l'Omnium Yves Lévesque qui devra installer les blocs de béton et les feuilles de protection**, la Municipalité ne peut prendre en charge la pose de ces items. **L'installation des blocs de béton devra se faire avec l'aide d'un tracteur de ferme, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Jean-Marie Plourde. Il n'est pas recommandé de circuler sur la dalle de béton avec un « chargeur ». Celui-ci pourrait endommager la dalle de béton ainsi que les tuyaux qui se trouvent sous la dalle.**

8. La Municipalité de Sayabec informe l'organisation de l'Omnium Yves Lévesque qu'elle ne peut prendre en charge les coûts de transport des plateaux de volleyball de Sept-Îles. Les responsables de l'Omnium Yves Lévesque devront s'occuper de voir au transport et d'en assurer les coûts.
9. La Municipalité de Sayabec accepte également de prendre en charge le coût des arbitres jusqu'à concurrence de 1 000 \$, taxes incluses.

-
- 8.1. Les membres du conseil municipal de Sayabec de même que les contribuables présents sont informés de la tenue de la 20^e édition des Journées de la Culture qui auront lieu les 30 septembre et 1^{er} et 2 octobre prochain. Des activités seront organisées par les organismes de notre communauté, surveillez la programmation.

Madame Marielle Roy, conseillère, fait la nomenclature des trésors culturels de la municipalité de Sayabec et invite les gens présents à ajouter leurs suggestions.

Résolution 2016-05-162

Invitation – Les Voix de la Vallée

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de trois (3) billets adulte au coût de 22 \$ chacun et trois (3) billets pour enfant de moins de 12 ans au coût de 5 \$ afin d'assister au concert printanier « Longue Distance » des Voix de la Vallée qui aura lieu le samedi 14 mai 2016 à compter de 20 h à la salle Jean Cossette d'Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-05-163

Invitation – SER de la Métis inc.

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société d'exploitation des ressources de la

Métis inc. qui aura lieu le mardi 3 mai 2016, à 19 h, à la salle municipale de Saint-Moise.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-05-164

**Invitation – FQM -
Formations**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Jocelyn Caron et Robert-Luc Blaquière, conseillers, à la formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles* donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 28 mai 2016 à Ste-Luce. Cette formation est offerte au cout de 325 \$, plus les taxes applicables, par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-05-165

Invitation – SADC – AGA

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, et monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, à l'assemblée générale annuelle de la Société d'aide au développement de la collectivité de La Matapédia qui se tiendra le mercredi 4 mai 2016 au Centre communautaire de Sayabec à compter de 17 h. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Résolution 2016-05-166

**Invitation – Réseau
environnement – 39^e
conférence régionale du Bas-
St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-
la-Madeleine**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Étienne Diagne, technicien en gestion des eaux, à la 39^e conférence régionale du Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine qui aura lieu à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup le 19 mai prochain à compter de 8 h. Le cout pour cette journée de conférences est de 70 \$, taxes incluses, comprenant la journée d'activité et le diner.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2016-05-167

**Rassemblement des 50 ans et
plus 2016 – Cocktail
d'ouverture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Danielle Marcoux, mairesse, au cocktail d'ouverture du Rassemblement des 50 ans et plus 2016 qui aura lieu le jeudi 26 mai prochain, de 17 h à 19 h, au Centre culturel de Trois-Pistoles. Il n'y a pas de frais relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

9.1. Madame Danielle Marcoux, mairesse, ouvre la consultation publique concernant l'adoption du premier projet de règlement 2016-05. Aucun commentaire n'est émis, madame Marcoux ferme donc la consultation publique.

Résolution 2016-05-168

**Règlement 2016-05
modifiant le règlement de
zonage numéro 2005-04 –
Adoption du deuxième
projet de règlement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser la classe d'usages *habitation dans un bâtiment à usages mixtes* dans la zone 63 Cp;

ATTENDU QUE le conseil a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1^o d'adopter le second projet de règlement numéro 2016-05 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2^o de soumettre le second projet de règlement numéro 2016-05 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 2 MAI 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**ARTICLE 1 HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGES
MIXTES**

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifiée par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 63 Cp et de la ligne *HABITATION XIII – Habitation dans un bât. à usages mixtes*, d'un cercle plein.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 2 MAI 2016

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2016-05-169

**Ressources humaines –
Embauche - Journaliers**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Bruno Lefrançois et Serge Tremblay, journaliers, respectivement les 9 et 2 mai 2016. La date de fin d'emploi sera le 8 octobre 2016 pour monsieur Lefrançois et le 1^{er} octobre 2016 pour monsieur Tremblay.

Résolution 2016-05-170

**Ressources humaines –
Embauche – Préposé aux
parcs**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de monsieur Lionel Ouellet, préposé à l'entretien des parcs, le 9 mai 2016. La date de fin d'emploi sera le 10 septembre 2016.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire des discussions concernant le point suivant.

Résolution 2016-05-171

**Ressources humaines –
Mandat Mallette – Ajout de
seize (16) heures**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un ajout de seize (16) heures supplémentaires d'accompagnement au mandat octroyé à la firme Mallette dans la résolution 2016-03-099 selon la tarification de l'offre de service du 29 février 2016.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

Résolution 2016-05-172

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Paiement de facture – BPR**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser, suite à la résolution numéro 2001-09-838, le paiement de la facture 10015843 au montant total de 665.56 \$ à l'entreprise BPR Groupe-Conseil pour des honoraires professionnels en lien avec les rapports trimestriels.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 607.75 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 57.81 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-05-173

**Règlement 2015-05 – Plan et
devis – Mise aux normes de
l'eau potable – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1285792 au montant total de 1 673.19 \$ à Lavery Avocats pour des honoraires et débours en lien avec l'analyse de la conformité d'une soumission à l'appel d'offres pour les services professionnels de plans et devis dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 527.85 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2015-05. Le montant de

la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 145.34 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-05-174

**Réserve financière
assainissement des eaux –
Facture Groupe Voyer inc.**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 44688 au montant total de 6 233.89 \$ à l'entreprise Groupe Voyer Inc. pour des travaux réaliser aux stations de pompage #1 et #2 en lien avec le débitmètre de débordement.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 5 692.37 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la réserve financière pour l'assainissement des eaux. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 541.52 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2016-05-175

Règlements 2010-02 et 2010-03 – Refinancement du 1 418 000 \$

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 1 418 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2010-02 et 2010-03. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

187 500 \$	2,23 %	10 mai 2017
192 300 \$	2,23 %	10 mai 2018
197 500 \$	2,23 %	10 mai 2019
202 400 \$	2,23 %	10 mai 2020
638 300 \$	2,23 %	10 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Résolution 2016-05-176

Règlements 2010-02 et 2010-03 – Refinancement du 1 418 000 \$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billet un montant total de 1 418 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2010-02	282 400 \$
2010-02	375 200 \$
2010-03	326 500 \$
2010-03	433 900 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 418 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2010-02 et 2010-03 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 10 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	187 500 \$
2018	192 300 \$
2019	197 500 \$
2020	202 400 \$
2021	207 800 \$ (à payer en 2021)
2021	430 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sayabec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2010-02 et 2010-03, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

15.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-05-177

Règlement d'emprunt 2016-06 – Mise à niveau des infrastructures de la route 132 à l'intérieur des travaux du MTQ – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2016-06

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 51 533 \$ ET UN EMPRUNT DE 51 533 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE 132 À L'INTÉRIEUR DES TRAVAUX DU MTQ.

ATTENDU Que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016 par monsieur Jocelyn Caron, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2016-06 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de mise à niveau des entrées de services d'eau et d'égout à l'intérieur des travaux de la route 132 à Sayabec entre le 37 et le 91 route 132, réalisés par le Ministère des Transports du Québec, selon l'estimé en date du 14 avril 2016 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics à la municipalité de Sayabec, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 51 533 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 51 533 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles pour l'emprunt ci-dessous décrété, et ce dans la proportion de 25 %, il est imposé par le présent règlement, et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables, situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après la valeur réelle, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation chaque année.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt ci-dessus décrété, et ce dans la proportion de 75 %, il est exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du réseau d'aqueduc et d'égout de la Municipalité.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75 % de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

ANNEXE A

ESTIMATION POUR TRAVAUX

BLOC HOTEL DE VILLE

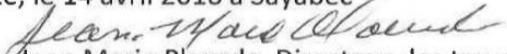
	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX (\$ CAD)
TRAVAIL AVEC PELLE	24	HEURE	2520
CONCASSÉ	1	U	800
TEMPS POUR 3 HOMMES	24	HEURE	3360
MATÉRIEL AQUEDUC	1	U	4200
TOTAL			10880
IMPRÉVU 10%			1088
TOTAL PARTIEL (\$ CAD)			11968

ROUTE 132

	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX (\$ CAD)
MATÉRIEL	1	U	16393
TRAVAIL AVEC PELLE	40	HEURE	4000
CONCASSÉ	1	U	2000
RÉPARATION TERRASSEMENT	1	U	1200
TEMPS POUR 2 HOMMES	290	HEURE	10150
TOTAL			33743
IMPRÉVU 10%			3374.3
TOTAL PARTIEL (\$ CAD)			37117.3

TOTAL GÉNÉRAL SANS TAXES (\$ CAD)			49085.30
TVQ (9.975 %) (\$ CAD)		4896.26 x 50 %	2448.13
TPS (5 %) (\$ CAD)		2454.27 x 100 %	0.00
TOTAL NET (\$ CAD)			51533.43

Faite, le 14 avril 2016 à Sayabec


Par Jean Marie Plourde, Directeur des travaux publics

Résolution 2016-05-178

Terrain 5 846 115 – Rue Castanier

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de refuser la demande de rachat de madame Jeanne D'Arc Perreault pour le terrain numéro de lot 5 846 115 situé sur la rue Castanier et acheté à la municipalité en janvier dernier.

Toutefois, considérant la situation de madame Perreault, les membres du conseil municipal consentent à modifier l'entente afin de ne pas exiger que la construction résidentielle débute dans un délai de douze (12) mois suivant l'achat du terrain. La vente pourra se faire entre particuliers si madame Perreault le désire, toutefois, le conseil municipal lui rappelle qu'une clause du contrat stipule qu'elle ne peut vendre le

terrain à un prix supérieur à celui payé, soit 10 523 \$.

Résolution 2016-05-179

**Véloroute Desjardins -
Entretien**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer divers travaux au parc au Tournant-de-la-Rivière, sur la rue de l'Église, la rue Boulay ainsi que la du rang 2 Est. Les travaux prévus sont les suivants :

- la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation;
- le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords;
- la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossés de route;
- l'entretien des pistes cyclables (hors route);
- le traçage de symboles de vélo sur les accotements asphaltés indiquant la présence d'une voie cyclable;
- le retraçage de lignes blanches le long de pistes cyclables (hors route).

Résolution 2016-05-180

**Contrat d'utilisation du
centre communautaire –
Modification**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de modifier la politique de location du centre communautaire afin de faire l'ajout dans les contrats de location d'une clause spéciale au numéro 18 qui stipule ce qui suit :

« Il est interdit d'installer des décorations pouvant créer ou aggraver un incendie telles que des chandelles, des brûleurs, des matériaux décoratifs constitués de paille, de foin, de plantes séchées, d'arbres résineux tels que le sapin, le pin et l'épinette ou des branches de ceux-ci. »

Résolution 2016-05-181

Stationnement à reculons

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de six (6) pancartes pour promouvoir le stationnement à reculons volontaire au centre communautaire, au centre sportif, à la Gare

patrimoniale ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

Résolution 2016-05-182

**Règlement 2016-07
modifiant le règlement 2009-
13 décrétant l'imposition
d'une taxe aux fins du
financement des centres
d'urgence 9-1-1**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le conseil de la municipalité de Sayabec décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 2009-13 est remplacé par le suivant :
2. À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution 2016-05-183

**Proclamation de la
campagne annuelle de
promotion de la santé
mentale 2016-2017**

- CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête.
- CONSIDÉRANT QUE** la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;
- CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;
- CONSIDÉRANT QUE** Santé mentale Québec – Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne

annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'

il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne [etrebiendanssatete.ca];
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire [www.smq-bsl.org];
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil de la municipalité de Sayabec de proclamer la présente Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Sayabec et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

22. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-05-184

Plan d'aménagement des lots intramunicipaux

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2016 à l'intérieur des terres publiques intramunicipales de notre municipalité tel que présenté par la Société d'exploitation des ressources de la Métis dans le document qu'ils nous ont remis le 25 avril dernier, tout en respectant les Sentiers Mic-Mac comme recommandé par les membres du conseil municipal par les années antérieures.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal demandent la tenue d'une rencontre à l'automne en compagnie du Comité de développement socio-économique de Sayabec afin de discuter de l'ensemble du dossier de la gestion des lots boisés situés sur les terres publiques intramunicipales.

Résolution 2016-05-185

Taxe d'accise 2014-2018 – Mandat TétraTech OI inc – Rencontre avec le ministère des Transports – Projet de la route 132 est;

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la proposition de services professionnels de la firme Tetra Tech QI inc. pour coordonner et fournir le support technique requis afin de concevoir et définir les travaux souhaitables de réaliser, conjointement à ceux du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) prévus sur la route 132 en 2016. Le budget se détaille comme suit :

1. Coordination avec intervenants, réunion, assistance de la gérance (engagés)	3 250 \$
2. Analyse des intrants, définition de concepts et croquis (engagés)	4 600 \$
3. Estimation des couts et bordereau (engagés)	1 800 \$
4. Coordination de la demande d'avenant avec l'entrepreneur (à venir) MTMDET	2 780 \$
5. Validation de concept avec relevés détaillés (à venir)	2 370 \$
Sous-total excluant les taxes	14 800 \$

Par la même résolution, le conseil municipal décrète que cette dépense soit financée à même le programme de la TECQ 2014-2018.

Résolution 2016-05-186

Modification à l'ordre du jour

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de devancer le point numéro 33 du présent ordre du jour afin d'adopter les résolutions de motions puisque plusieurs touchent davantage les jeunes et que les représentants du conseil jeunes et son maire quitteront la réunion par la suite.

Résolution 2016-05-187

Motion de félicitations – Bantam TGV

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'équipe TGV bantam AA qui a remporté la coupe Dodge lors du Championnat provincial de hockey mineur qui se tenait du 20 au 24 avril dernier. L'équipe compte dans ses rangs quatre (4) joueurs sayabécois soit, Yuri Girard, William Beaulieu, Émile Turcotte et Mathieu Roy.

Résolution 2016-05-188

Motion de félicitations – Cadets de la marine

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à messieurs Patrick Blanchette, Julien Fortin, Samuel Pineault, Jean-Pascal Junior Blanchette et William Dunn ainsi que madame Leslie Larue qui ont fièrement représenté les cadets de

la marine de Sayabec lors de la 8^e compétition provinciale de matelotage qui se tenait à Québec les 9 et 10 avril dernier.

Résolution 2016-05-189

**Motion de félicitations –
Salon des mots 2016**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'organisation et aux bénévoles du Salon des Mots pour sa 6^e édition qui a connu un franc succès les 29, 30 avril et 1^{er} mai 2016 au Centre communautaire de Sayabec. Année après année, le Salon des Mots de la Matapédia rejoint de plus en plus de gens de par sa multitude d'activités pour tous les goûts et tous les âges. Il devient un événement culturel de choix dont la municipalité est fière d'être partenaire de cette organisation.

Résolution 2016-05-190

**Motion de félicitations –
Tournoi de ballon-balai à
Blainville**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux équipes qui ont fièrement représenté la municipalité de Sayabec lors du tournoi provincial de ballon-balai qui se tenait à Blainville les 29-30 avril et 1^{er} mai dernier. Les équipes de Sayabec ont terminé au deuxième rang avec la médaille d'argent pour le U15, au troisième rang avec la médaille de bronze pour le U17 et en 5^e position pour l'équipe U12.

25. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-05-191

**Associations sportives de la
Vallée**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, à participer à la mise sur pied d'un comité régional pour discuter d'un regroupement des organisations sportives de la région de la Vallée de La Matapédia.

Résolution 2016-05-192

**OMH – Vérification
comptable 2015**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suite au dépôt des états financiers 2015 vérifiés de l'Office municipal d'habitation,

d'autoriser le versement des montants liés aux programmes HLM (529.75 \$) et Accès Logis (1 613.10 \$) pour un montant total de 2 142.85 \$.

27.1. Dépôt d'une lettre de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui souhaite réitérer l'importance d'accorder une attention particulière aux normes et budgets qu'elle fournit aux organismes. Elle souligne que des mesures plus rigoureuses seront exercées afin de consolider une meilleure gestion des ressources et qu'ainsi plusieurs dépenses non autorisées pourraient se voir être refusées par la SHQ et transférées à la municipalité, comme prévu à la convention d'exploitation.

Résolution 2016-05-193

**Demande de branchement –
Monsieur Frédéric
Chouinard**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la demande de monsieur Frédéric Chouinard concernant le branchement de la future maison qui sera construite sur le lot appartenant à la Ferme Sayabec 2010, entre la maison de madame Cynthia Belzile et monsieur Jean-Guy Chouinard au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité. Par le fait même, les taxes de services annuelles seront appliquées en date dudit branchement.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal tiennent à rappeler à monsieur Chouinard qu'étant donné qu'il y aura 4 branchements sur la même entrée d'eau, à partir d'un tuyau d'un pouce de diamètre, et que le tuyau est situé sur la propriété de monsieur Chouinard, celui-ci devra faire les travaux de branchement qui seront à sa charge et que la pression d'eau pourrait être faible en période de pointe. À noter que la municipalité ne se rend pas responsable des problèmes de faible pression qui pourraient survenir.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire des discussions pour le point suivant.

Résolution 2016-05-194

**Demande de branchement –
Monsieur Rémi Caron et
madame Vanessa Dubé**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la demande de monsieur Rémi Caron et madame Vanessa Dubé concernant le branchement de la future maison qui sera construite sur le lot 4 348 869, au 9 boul. Joubert Ouest, au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité. Par le fait même, les taxes de services annuelles seront appliquées en date dudit branchement.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

Résolution 2016-05-195

Chlorure de magnésium

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise Aménagement Lamontagne au montant de 10 080 \$, plus taxes, pour la fourniture de 28 000 litres de chlorure de magnésium de 30 %. Ce produit va nous permettre de continuer à poursuivre l'expérience afin de réduire la propagation de poussière dans les rangs 3 et la route Melucq. Nous comptons poser le produit le plus tôt possible en mai afin de répondre aux besoins des résidents de ces secteurs.

30. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2016-05-196

**Organisme de Bassin-
Versant Matapédia-
Restigouche – Analyse de la
qualité de l'eau**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter de participer au programme du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) par l'échantillonnage portant sur la qualité de l'eau du lac Matapédia. La municipalité de Sayabec s'engage à déboursier la somme de 372 \$ pour l'analyse de trois prélèvements pour l'année 2016.

Résolution 2016-05-197

**À pied, à vélo, Ville active –
Demande de plan
d'urbanisme**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia à réaliser une étude de sécurité de la rue Keable dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Résolution 2016-05-198

**Bibliothèque municipale et
scolaire Quilit – Politique
culturelle de la MRC de La
Matapédia**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer

la bibliothèque municipale et scolaire Quilit dans la présentation d'un projet dans le cadre de la Politique culturelle de la MRC de La Matapédia.

Affaires nouvelles

- 34.2. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil municipal ainsi que les contribuables présents que des luminaires seront vendus le 12 mai prochain, de 9 h à 20 h, à la pharmacie Familiprix de Sayabec dans le cadre de l'activité *Relais pour la vie* qui se tiendra le 18 juin prochain au Lac-au-Saumon.
- 34.3. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil municipal ainsi que les contribuables présents de la programmation offerte dans la vallée dans le cadre de la *Semaine des familles* du 8 au 12 mai 2016 et plus particulièrement de la marche qui se tiendra à Sayabec le 11 mai.
-

Période de questions :

1. On demande de s'assurer que la pose d'abat poussière soit bien fait sur la rue Roger.
 2. On soulève le fait que la consommation d'alcool et la sécurité pourraient être problématiques lors du tournoi de pêche qui sera organisé en juin prochain.
 3. Madame Danielle Marcoux, mairesse, invite messieurs Fernand Durette et Michel Durette à quitter la rencontre étant donné que leurs propos sont déplacés, injurieux et d'un manque total de respect envers les membres du Conseil, l'assistance et les employés de la municipalité.
-

Résolution 2016-05-199

Ajournement de la séance

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 49 et ajournée au lundi 16 mai 2016 à compter 19 h.

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier